R06 · Note de recommandations

Terrains synthétiques : organiser les points de vigilance

Adaptation publique · v1.0

Structurer la gestion d’un terrain autour de la chaleur, des matériaux, des pertes vers l’environnement et de la fin de vie.

Pertinence opérationnelle	Technicité requise	Facilité de mise en œuvre
★★★★☆ 4/5	★★★☆☆ 3/5	★★★☆☆ 3/5

Pourquoi cet outil ?

Les débats mêlent souvent composition chimique, exposition des usagers, pollution et conformité sportive. La note sépare ces questions pour préparer des demandes précises aux prestataires et un plan de gestion concret. Elle invite aussi à examiner le coût complet, les usages attendus et les alternatives lors d’un renouvellement.

Note explicative

Adaptation méthodologique de la réponse technique de septembre 2026 : cette version partageable retire la correspondance personnelle et privilégie les questions de gestion. Les repères réglementaires présentés concernent la France et l’Union européenne ; ils ne sont pas transposés au Québec.

À qui s’adresse-t-il ?

Collectivités, gestionnaires d’équipements sportifs, clubs, associations et maîtres d’ouvrage.

À réunir avant de commencer

Rassembler l’année de pose, la composition du tapis et du remplissage, les lots ajoutés, le plan de drainage, les pratiques d’entretien, les usages et le contrat de fin de vie.

Utiliser la ressource

1. Identifier les matériaux et documenter les ajouts de remplissage ; demander les justificatifs correspondants.

2. Formaliser l’organisation des activités par forte chaleur avec les responsables : adaptation des horaires, pauses, eau et critères de report propres au site.

3. Repérer les pertes de granulats aux accès, bordures et avaloirs ; organiser leur collecte et le suivi de l’entretien.

4. Préparer la dépose : séparation des fractions, maîtrise des dispersions, quantités et installations destinataires.

5. Comparer les solutions de renouvellement sur les usages, la chaleur, l’eau, l’entretien, les matériaux et le coût complet.

Résultat attendu

Une liste de points de vigilance documentés et un plan d’actions attribué au gestionnaire, avec les pièces restant à demander.

Exemple d’utilisation

Une offre annonce « 100 % valorisé » : demander les masses par fraction, les installations destinataires et les opérations effectivement réalisées, plutôt qu’un seul pourcentage global.

Portée et limites

Cette note ne conclut pas à la sécurité sanitaire d’un terrain particulier. Une mesure de température de surface ne résume pas l’exposition des sportifs. La décision locale doit s’appuyer sur les conditions réelles et, lorsque nécessaire, sur une analyse spécialisée.

Repères documentaires — France / UE

Repères France / UE : la limite de 20 mg/kg pour la somme de huit HAP vise les granulés et paillis dans le champ du règlement 2021/1199, avec ses dispositions transitoires. La restriction des microplastiques concerne la mise sur le marché des remplissages visés à partir du 17 octobre 2031, sans imposer la dépose générale des terrains à cette date. En France, la responsabilité du producteur ou détenteur de déchets se poursuit jusqu’au traitement final (L. 541-2).

Pourquoi ces étoiles ?

Pertinence 4 : transforme une question générale en actions et pièces à vérifier. Technicité 3 : lecture des matériaux et des filières. Mise en œuvre 3 : coordination avec clubs, entretien et prestataires.

Documents et références

Commission européenne — Guide REACH microplastiques, v1.1, 2025, question 16.2

ECHA — Granules et paillis sur les terrains

Code de l’environnement, article L. 541-2

DRSP Montréal — Avis de santé publique, 24/04/2024

Étoiles : appréciation éditoriale, sans avis d’utilisateurs ni note globale. Technicité élevée = connaissances plus spécialisées ; facilité élevée = démarrage plus simple.